pour une planète vivante

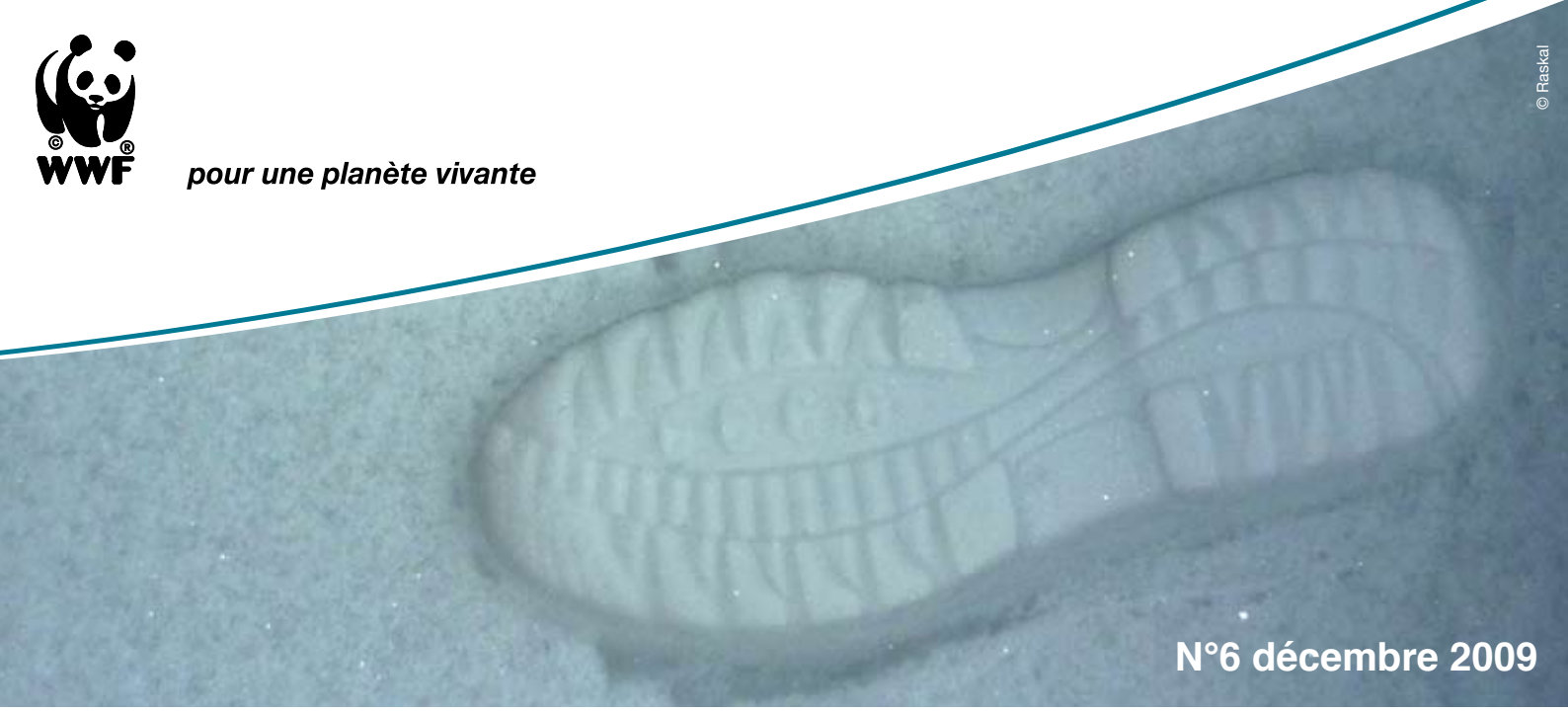
© Raskal

N°6 décembre 2009

Newsletter empreinte écologique

SOMMAIRE

- **Edito**
- **Dossier spécial : Commission Stiglitz… et après ?**
  1. **La Commission Stiglitz**
  2. **La soutenabilité au cœur des débats**
  3. **Les questions en suspens**
  4. **La Conférence Nationale sur les indicateurs de développement durable**

© Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

EDITO

COMMISSION STIGLITZ : ET MAINTENANT, À L'ACTION !

La Commission Stiglitz vient de rendre ses conclusions, et l'événement est de taille : pour la première fois au plus haut niveau des institutions, le PIB est très sérieusement remis en question dans sa capacité à mesurer le bien-être soutenable de nos sociétés.

Que ce soit au niveau social ou écologique, la Commission met en évidence l'incapacité actuelle de notre système statistique à appréhender les vrais enjeux de la soutenabilité. Elle nous invite à choisir et à mettre en œuvre des outils de mesure qui évaluent de façon pertinente et mobilisatrice nos engagements vers un développement durable. Les travaux menés au sein de la Commission, mais aussi d'autres initiatives en France et en Europe, dessinent les contours des outils dont nous avons besoin pour mesurer et orienter nos choix de sociétés. Une Conférence Nationale sur les indicateurs de développement durable, inscrite dans la loi Grenelle 1, se tiendra le 20 janvier prochain, avec pour objectif de définir les indicateurs de développement qui seront retenus par la France.

« Une réflexion collective est engagée, elle ne s'arrêtera pas », lançait le Président de la République à l'occasion de la remise du rapport Stiglitz. Prenons-le au mot, et mettons tout en œuvre pour nous doter d'indicateurs qui soient à la mesure des ambitions formulées par la Commission. Le débat est ouvert, c'est un enjeu fondamental de démocratie qui nous met au défi de définir notre vision d'une société de bien-être soutenable, de formuler les richesses humaines et écologiques auxquelles nous tenons … et de nous y engager.

Cette Newsletter a pour vocation de faire connaître la méthodologie et les applications de l'empreinte écologique, outil de mesure de la pression de l'homme sur la planète. Elle paraît une fois par trimestre et est diffusée gratuitement sur Internet.

DOSSIER SPECIAL : COMMISSION STIGLITZ… ET APRES ?

1) LA COMMISSION STIGLITZ

Lancée en février 2008 par Nicolas Sarkozy, la Commission pour la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social, connue sous le nom de « Commission Stiglitz », a présenté les conclusions de ses travaux le 14 septembre 2009 à La Sorbonne[1].
Sous la direction de Joseph Stiglitz (Président de la Commission), Amartya Sen (conseiller) et Jean-Paul Fitoussi (coordinateur), la Commission composée d'économistes et de spécialistes des sciences sociales de plusieurs pays avait pour mission de déterminer les limites du PIB (Produit Intérieur Brut), et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour disposer d'indicateurs plus pertinents.

© Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Une remise en question salutaire du PIB

La grande avancée de ce travail est la **reconnaissance, au plus haut niveau des institutions, des limites du PIB** en tant qu'indicateur économique, social mais aussi environnemental :

- **Le PIB ne permet pas une mesure du bien-être** dans toutes ses dimensions, y compris écologiques : « il a été établi de longue date que le PIB était un outil inadapté pour évaluer le bien-être dans le temps, en particulier dans ses dimensions économique, environnementale et sociale, dont certains aspects sont fréquemment désignés par le terme de soutenabilité. » . Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, le confirmait dans son intervention : « on sait depuis les années 70 que la hausse du PIB n'entraîne pas mécaniquement une hausse du bien-être ressenti par les individus. C'est pourquoi il faut penser l'après PIB et construire un « bien-être soutenable ».
- **Le PIB ne mesure pas les inégalités** : le rapport souligne que « si les inégalités se creusent par rapport à la croissance moyenne du PIB par tête, beaucoup de personnes peuvent se trouver plus mal loties, alors même que le revenu moyen a augmenté ». Comme l'a souligné le Président Sarkozy dans son discours d'introduction, « la moyenne, c'est une façon de ne jamais parler des inégalités » !
- **Le PIB ne permet pas une juste mesure des coûts environnementaux** : « Les prix du marché sont faussés par le fait qu'aucune taxe n'est imposée aux émissions de carbone et les mesures classiques du revenu national ne tiennent aucun compte du coût de ces émissions. ». Il est à noter que ce point de vue n'est pas partagé par tous les membres de la Commission...
- **Le PIB, par ses insuffisances, a eu un rôle à jouer dans la crise** : « Certains membres de la Commission () estiment que l'une des raisons pour lesquelles cette crise a pris de nombreuses personnes au dépourvu tient au fait que notre système de mesure a fait défaut et/ou que les acteurs des marchés et les responsables publics ne s'étaient pas attachés aux bons indicateurs statistiques ».

La prééminence du PIB dans les comptabilités nationales est donc sérieusement écornée, le rapport proposant dans son premier chapitre une série de réformes à mettre en œuvre pour disposer de statistiques plus pertinentes.

L'importance politique des indicateurs

Reconnaissant le manque de confiance des citoyens envers les statistiques officielles (en France et en Grande-Bretagne, un tiers des citoyens à peine fait confiance aux chiffres officiels), les experts de la Commission (qui compte cinq Prix Nobel d'économie) soulignent pourtant le **rôle stratégique et politique des indicateurs** : « Parce que ce que l'on mesure définit ce que l'on recherche collectivement (et vice versa), ce rapport et sa mise en oeuvre sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la manière dont nos sociétés se perçoivent et, par voie de conséquence, sur la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques ». Et comme le relevait Nicolas Sarkozy, « la statistique et la comptabilité sont le reflet de la valeur que nous accordons aux choses. () Ce rapport n'a pas une importance technique, mais une importance politique. ».

En tout état de cause, le rapport de la Commission propose un inventaire et une analyse approfondis des indicateurs alternatifs au PIB, même si cet inventaire avait déjà donné lieu à d'autres publications[2].

1 Rapport complet et vidéos de la journée consultables sur : www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr
2 cf notamment « Les nouveaux indicateurs de richesses », Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, Coll. Repères, éd. La Découverte, 2005, et Newsletter Empreinte Ecologique N°2

2) LA SOUTENABILITE AU CŒUR DES DEBATS

Autre élément marquant du rapport : **la clarification et l'approfondissement de la notion de soutenabilité** : « Le rapport établit une distinction entre évaluation du bien-être présent et évaluation de sa soutenabilité, c'est-à-dire de sa capacité à se maintenir dans le temps. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques comme les revenus et des caractéristiques non économiques de la vie des gens : ce qu'ils font et ce qu'ils peuvent faire, leur appréciation de leur vie, leur environnement naturel. »

Le rapport présente dans ses deux premiers chapitres les façons de mesurer le bien-être actuel, que ce soit de façon monétaire (Chapitre 1) ou non monétaire (Chapitre 2). La question de la soutenabilité au sens environnemental du terme, que nous aborderons ici plus en détail, est quant à elle largement développée dans le Chapitre 3 du rapport.

L'approche de la soutenabilité choisie par la Commission est fondée sur la notion de richesse ou **stocks de ressources**, le bien-être des générations futures dépendant des ressources que nous leur transmettrons : ressources naturelles, qu'elles soient épuisables ou renouvelables, capital physique, capital humain issu de l'éducation de la recherche, des institutions sociales, …

La mesure de la soutenabilité consiste alors à estimer si nos modes de vie actuels font qu'une **quantité suffisante de ces ressources est conservée pour les générations futures**. Quels moyens mettre en œuvre pour répondre à cette question ? La Commission émet quatre recommandations, qui dessinent les pistes des développements à venir, mais soulèvent aussi des questions de fond :

1) L'évaluation de la soutenabilité nécessite un tableau de bord bien défini et limité.

La Commission propose la mise en place d'un **tableau de bord composé d'un nombre restreint d'indicateurs**, répartis selon les thèmes économiques, sociaux et environnementaux.

Cette proposition, qui semble nécessaire pour appréhender la diversité et la complexité des enjeux du développement durable et pour en permettre un suivi opérationnel, nous semble cependant insuffisante : outre son manque de lisibilité (voir plus loin), un tableau de bord ne peut à lui seul apporter une vision globale des enjeux environnementaux, qui sont par nature interdépendants :

- **interdépendance entre indices** : un tableau de bord ne peut exprimer le mécanisme par lequel un indice évoluerait au détriment d'un autre : par exemple, comment rendre visible l'effet d'un développement des agrocar-

burants, qui se traduirait par une baisse des émissions totales de gaz à effet de serre, mais aussi vraisemblablement par une artificialisation des sols, une baisse de la qualité de l'eau, une baisse de l'indice d'abondance des oiseaux communs,….

- **interdépendance internationale** : le Rapport Stiglitz souligne que « la mesure de la soutenabilité pose une difficulté supplémentaire dans un cadre international. La question n'est pas seulement d'évaluer la soutenabilité relative de chaque pays pris séparément. Le problème qui se pose est plutôt global, au moins dans sa dimension environnementale. Ce qui est en jeu, au bout du compte, est la contribution de chaque pays à la soutenabilité ou à la non-soutenabilité globale ». Le WWF souscrit à cette analyse, qui montre la nécessité d'envisager les enjeux environnementaux (notamment climatiques) dans le contexte qui est le leur : la planète.

2) Le trait distinctif de toutes les composantes de ce tableau de bord serait de pouvoir être interprétées comme des variations des « stocks » qui entrent dans la détermination du bien-être humain.

Au niveau environnemental, il est clair qu'une telle approche, basée sur la mesure de l'évolution des ressources naturelles, est très souhaitable. Mais elle devrait être complétée par des outils permettant d'évaluer la **soutenabilité de ces stocks naturels** : c'est une chose de mesurer l'évolution d'un stock halieutique par exemple, c'en est une autre de savoir à partir de quand le stock risque de s'effondrer définitivement. Idem pour le carbone : il est certes important de mesurer l'évolution des émissions de gaz carbonique, mais il est plus vital de savoir si ces émissions dépassent ou non des seuils d'irréversibilité climatique (augmentation de la température supérieure à de 2° C, par exemple).
La Commission reconnaît d'ailleurs que les indices de type PIB Vert « ne sont pas synonymes de soutenabilité », et précise que « ce dont nous avons besoin en fin de compte, c'est d'une **évaluation de la distance qui sépare notre situation actuelle de ces objectifs soutenables**. »

3) Un indice monétaire de soutenabilité a sa place dans un tel tableau de bord mais, en l'état actuel des connaissances, il devrait demeurer principalement axé sur les aspects économiques de la soutenabilité.

La Commission recommande une agrégation monétaire basée sur des éléments pour lesquels il existe des techniques d'évaluation raisonnables : capital physique, capital humain, ressources naturelles échangées sur des marchés. Selon elle, « cela correspond plus ou moins à la partie dure de l'Epargne Nette Ajustée ». (voir encadré).

Cette préconisation de l'Epargne Nette Ajustée (ENA) pose un certain nombre de problèmes, soulignés explicitement par la Commission elle-même :

- **Non-prise en compte de la majorité des pollutions environnementales** : « Les évaluations empiriques de l'épargne nette ajustée souffrent d'une tare majeure : l'ajustement au titre de la dégradation de l'environnement est limité à un ensemble restreint de polluants, dont le principal est le dioxyde de carbone. ». Ne sont pas pris en compte par exemple la dégradation des eaux souterraines, les pêcheries non durables, la dégradation des sols et, a fortiori, la perte de biodiversité.
- **Non-prise en compte des services rendus par la nature qui ne sont pas valorisés** actuellement par le marché : dépollution naturelle de l'eau et de l'air, maintien et enrichissement des sols, pollinisation, etc…

Concernant le maintien des équilibres climatiques, « les prix utilisés pour valoriser les émissions de carbone dans les estimations existantes de l'épargne nette ajustée ne permettent pas de leur faire jouer un rôle significatif dans l'évaluation globale de la durabilité, ce qui sème le doute quant à l'utilité de cet indicateur pour orienter les choix politiques. »

L'Epargne Nette Ajustée (ENA)

Publié par la Banque Mondiale depuis 1990 pour 140 pays, cet indice est égal à :

l'Epargne Brute (production - consommation)
- la dépréciation du capital économique
+ les dépenses d'éducation (investissement en capital humain)
- la dépréciation du capital naturel (réduction des stocks d'énergie, de minerais et de forêt, à laquelle sont ajoutés les dommages causés par les émissions de CO_2).

Voir l'exemple de la France, dont l'ENA s'est dégradée depuis 1970.

Source : Banque Mondiale, 2006)

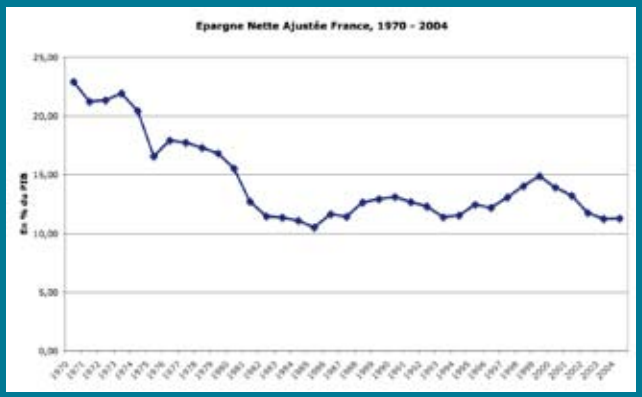

- **Forte dépendance aux fluctuations monétaires**, qui limite fortement la pertinence et la fiabilité de l'outil : « Les prix de marché des énergies fossiles et d'autres minerais ont eu tendance à fluctuer fortement ces dernières années, entraînant des variations importantes de l'épargne nette ajustée calculée en prix courants du marché, ce qui a eu pour conséquence de réduire à néant la pertinence de l'indicateur d'épargne nette ajustée pour les pays exportateurs. ».
- **Non-prise en compte des aspects planétaires de la soutenabilité** : « le problème avec l'approche type de la richesse au sens large est qu'elle se concentre essentiellement sur des soutenabilités propres à chaque pays. Avec les biens publics mondiaux, ce qui est en jeu est davantage les contributions apportées par les différents pays aux non-soutenabilités mondiales.» C'est ainsi que l'importation d'une ressource naturelle est affectée à l'ENA du pays exportateur, et non à celle du pays importateur, qui voit ainsi son ENA s'améliorer par le fait même de sa consommation ! « Les pays développés, qui sont généralement moins bien dotés en ressources naturelles, mais plus riches en capital humain et physique que les pays en développement, apparaissent alors, à tort, comme étant soutenables.»

De plus, comme le souligne la sociologue Dominique Méda[3], membre du collectif Fair (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), l'ENA crée une **fongibilité inquiétante entre les capitaux économiques, humains et naturels** : « Avec l'Epargne Nette Ajustée, si on abîme un de ces capitaux et si on augmente un autre, peu importe du moment qu'on a un solde positif. C'est très grave, car ce n'est pas parce qu'on augmente ses dépenses d'éducation qu'on peut dégrader son capital naturel. »

4) Les aspects environnementaux de la soutenabilité méritent un suivi séparé reposant sur une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin.

Malgré ces critiques de l'ENA, la Commission préconise de l'adopter comme indicateur de la composante « économique » de la soutenabilité, « verdie autant que possible sur la base des connaissances actuelles », et de la compléter par « une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin, axée sur des dimensions de la soutenabilité environnementale déjà importantes, ou susceptibles de le devenir à l'avenir, et qui restent difficiles à exprimer en termes monétaires.»
Pour ces indicateurs physiques, la Commission propose d'emprunter aux tableaux de bord existants des indicateurs tels que les émissions polluantes génératrices de smog, les charges en éléments nutritifs des nappes d'eau, l'abondance d'espèces naturelles essentielles spécifiées, les taux de conversion des habitats naturels à d'autres usages, la proportion de prises de poissons dépassant les limites biologiques sûres, etc. … reconnaissant au passage que « à ce stade du débat, les économistes ne sont pas particulièrement qualifiés pour suggérer les bons choix ». Cet aveu de non-qualification transparaît d'ailleurs dans le choix des indicateurs proposés, qui sont des indicateurs de qualité environnementale, mais non de soutenabilité : à l 'exception de la « proportion de prises de poissons dépassant les limites biologiques sûre », aucun des indicateurs suggérés ne permet d'estimer si les seuils atteints sont soutenables ou non.

3 Interview pour www.laviedesidees.fr : « Après le Rapport Stiglitz, comment mesurer la richesse » ?

3) LES QUESTIONS EN SUSPENS

Indicateurs synthétiques ou tableau de bord ?

« Si on donne trop d'indicateurs, personne n'y fera attention. »
Jean-Paul Fitoussi,
coordinateur de la Commission Stiglitz, Alternatives Economiques,
septembre 2009

On l'a vu, la Commission recommande pour les questions de soutenabilité environnementale la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs. Même s'il apparaît nécessaire, un tel tableau, aussi complet soit-il, nous semble insuffisant notamment dans la perspective d'une **remise en question de la suprématie du PIB** en termes de communication : une liste d'indicateurs n'a pas la capacité pédagogique et mobilisatrice d'un indicateur synthétique comme l'empreinte écologique, l'Environmental Sustainibily Index (ESI), ou d'autres (cf Newsletter Empreinte Ecologique N°2), le succès en termes médiatique voire politique de l'empreinte écologique pour les aspects environnementaux ou de l'Indice de Développement Humain (IDH) pour les aspects sociaux étant là pour en témoigner.
Comme le rappelle le rapport, « si l'on souhaite attirer l'attention de l'opinion publique ou des responsables politiques sur les questions liées à la soutenabilité, **il est utile de disposer de chiffres synthétiques qui puissent concurrencer la popularité du PIB**. »

Est-il possible d'exprimer cette mesure de soutenabilité avec un chiffre unique, comme le fait le PIB pour la sphère économique ? A cette question, la Commission répond que cela est relativement possible pour ce qui concerne le capital physique ou humain, voire les **ressources naturelles qui font l'objet d'échanges marchands**. En revanche, « la tâche paraît beaucoup plus compliquée en ce qui concerne la plupart des actifs naturels, en raison de l'absence de prix du marché pertinents et des nombreuses incertitudes concernant la manière dont ces actifs naturels vont interagir avec les autres dimensions de la soutenabilité à l'avenir. ». Mais faut-il nécessairement monétariser tous les indicateurs environnementaux (voir plus bas) ?

© N.C. TURNER / WWF-Canon

De plus, la Commission souligne que la mise au point d'un indicateur synthétique soulève des questions importantes sur le choix et surtout la pondération des éléments qui la composent : **quel service rendu par la nature cherche-t-on à maintenir, et à quel niveau ? Comment déterminer nos priorités environnementales ?** : « Outre le fait de soulever des problèmes technologiques, la mesure de la soutenabilité à l'aide d'un indice synthétique unique nous confronterait à de graves questions normatives. Le problème est qu'il peut exister autant d'indices de soutenabilité que de définitions normatives de ce que nous souhaitons maintenir ». C'est tout à fait vrai : Mais pourquoi ne pas utiliser le défi que représente la conception d'un indicateur synthétique pour **susciter et approfondir le débat** sur, justement, **nos priorités et ce que nous souhaitons maintenir en termes écologiques ?**

Indicateurs monétaires ou physiques ?

On sera peu surpris de constater que la Commission Stiglitz, composée majoritairement d'économistes, s'est spontanément tournée vers un indicateur monétaire de type Epargne Nette Ajustée pour la mesure des questions environnementales.

© Juan PRATGINESTOS / WWF-Canon

Pourtant, ces questions environnementales s'appuient par essence sur des **données physiques** : tonnes de CO_2 émis ou de déchets nucléaires produits, litres d'eau consommés, hectares de terres cultivées ou préservées, populations animales à l'état sauvage, etc… Et leur conversion en termes monétaires pose de gros problèmes : « Il est souvent difficile d'attribuer à l'environnement naturel une valeur monétaire ; des ensembles distincts d'indicateurs physiques seront donc nécessaires pour en suivre l'évolution ». Et « les raisons sont nombreuses de ne pas faire confiance aux valeurs marchandes lorsqu'il s'agit des questions de soutenabilité, et plus particulièrement de leur composante environnementale. ».

De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les prix de marché des énergies fossiles, des minerais, mais aussi des produits agricoles ou de la mer ont **fortement fluctué ces dernières années**, et tout laisse à penser qu'ils le feront dans le futur : à l'extrême, lorsque le thon rouge aura quasiment disparu, son prix de marché tendra vers l'infini, ce qui laissera à penser que la valeur du stock restant est toujours élevée… alors que la réalité biologique est bien plus sombre !

© WWF CARPO / Peter Ngea

Pour autant, la monétarisation des biens environnementaux peut se défendre, ne serait-ce que pour des raisons d'efficacité pragmatique que relève la Commission : « il est bien connu que s'opposer totalement à toute forme de monétisation aboutit souvent à des politiques menées comme si les biens environnementaux n'avaient aucune valeur. ». Mais dans ce cas, pourquoi ne pas pousser la logique jusqu'au bout et **donner aux services rendus par la nature ou aux dommages environnementaux leur vraie valeur ?** Et intégrer dans ce cas les valeurs estimées récemment de dommages tels que ceux liés à l'élévation du niveau de la mer, à la disparition des abeilles, à la pollution des nappes phréatiques,…. . ?
Par ailleurs, la monétarisation est implicite dès lors qu'on vise à la constitution d'un indicateur synthétique, comme le souligne Jean-Paul Fitoussi[4], rapporteur de la Commission : « **Toute procédure d'agrégation implique une valorisation**. Dès lors que l'on agrège des objets hétérogènes, il faut un système de prix implicites. Un indice comme l'empreinte écologique, qui utilise l'hectare de terre ou d'eau comme unité de compte, suppose que les différentes formes de capital naturel sont substituables et qu'il existe entre elles un système de prix implicites (par exemple, combien de litres d'eau vaut un arbre?). ».
C'est effectivement ce qui a conduit les concepteurs de l'empreinte écologique à adopter des facteurs de conversion permettant d'agréger sous forme d'hectare d'une part des données mesurant l'utilisation de surfaces agricoles, et d'autre part des données évaluant la surface de forêt nécessaire pour absorber des émissions de CO_2. Mais cette **agrégation s'appuie sur des données physiques** (les taux de rendement des terres agricoles, et la capacité d'absorption du CO_2 des forêts) et une réalité bien concrète : un hectare de forêt utilisé pour absorber le CO_2 n'est pas substituable à un hectare de terre agricole.

Vers un indicateur synthétique de soutenabilité ?

Au final, le rapport de la Commission soulève la question de la pertinence et de la faisabilité d'un indicateur synthétique de soutenabilité, qu'elle aborde de façon techniquement très fouillée dans le chapitre « Comment procéderions-nous pour construire un indicateur unique de soutenabilité ? » (p 276 à 298 du rapport)
La Commission ne propose pas de solution toute faite, tout en reconnaissant qu'aucun indicateur (y compris l'empreinte écologique, qui donne lieu à une analyse fouillée) ne répond à l'heure actuelle au « cahier des charges » d'un indicateur synthétique de soutenabilité.
Ce travail, par la richesse des réflexions qu'il contient, pose néanmoins les fondations pour l'élaboration d'un futur indicateur, et dessine les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.
Il est significatif de noter que presque simultanément, la **Commission Européenne** vient d'annoncer dans son rapport « Le PIB et au-delà : Mesurer le progrès dans un monde en mutation » du 20 août 2009 des intentions qui vont dans le même sens : « Il n'existe à l'heure actuelle aucun indicateur environnemental global pouvant être utilisé dans le cadre des débats politiques, parallèlement au PIB. Un tel outil de mesure unique en matière d'environnement favoriserait un débat public plus équilibré sur les objectifs sociétaux et le progrès. Parmi les indicateurs potentiels en la matière figurent les empreintes écologique et carbonique, mais elles ont un champ d'application limité Les méthodes relatives aux données et aux indices composés étant désormais suffisamment matures, les services de **la Commission prévoient de présenter une version pilote d'un indice de pression environnementale en 2010**. »
Le WWF se réjouit de cette dynamique à laquelle il compte contribuer, et souhaite vivement que l'élaboration d'un indice synthétique de soutenabilité soit au cœur des travaux actuellement en cours en France.

© P Grondin / WWF

4) LA CONFERENCE NATIONALE SUR LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Inscrite dans la Loi Grenelle 1, la Conférence Nationale sur les indicateurs de développement durable a pour objectif de définir la meilleure manière de traduire, dans des indicateurs, les enjeux du développement durable. Elle se tiendra le **20 Janvier 2010**, et sera ouverte sur invitation seulement (selon nos toutes dernières informations)[5].
La préparation de cette conférence a été confiée à une Commission de Concertation, qui s'est réunie à deux reprises cet automne et à laquelle le WWF-France et d'autres représentants de la société civile ont activement participé.
Cette initiative prolonge différents travaux menés récemment, comme ceux de la Commission Stiglitz bien sûr, mais aussi les travaux d'évaluation de l'empreinte écologique initiés en 2007 par l'IFEN puis le SOES (dont le compte-rendu définitif n'est pas encore publié), et prolongés en 2009 par le Conseil Economique, Social et Environnemental[6].

Premières orientations

La direction prise pour l'instant par la Commission de concertation est celle d'un **tableau de bord d'indicateurs** s'articulant autour des 9 défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable (dont la validation de la nouvelle version 2009 - 2013 coïncide avec la tenue de la Conférence Nationale), et se rapprochant autant que possible de la Stratégie Européenne de Développement Durable :

- Changement climatique et énergie propre
- Transports et mobilité durables
- Consommation et production durables
- Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- Santé publique, prévention et gestion des risques
- Insertion sociale, démographie et immigration
- Défis internationaux en matière de DD et pauvreté dans le monde
- Société de la connaissance
- Gouvernance

Auquel se rajoute le défi : Contexte socio-économique.

Pour chaque Défi, un ou deux indicateurs de 1er niveau sont proposés, ainsi que trois à six indicateurs de 2ème niveaux : pour le Défi « Changement climatique et énergie propre » par exemple, les indicateurs proposés sont (au 15 décembre 2009), pour le 1er niveau :

- Émissions totales de gaz à effet de serre
- Empreinte Carbone : émissions de CO2 (à terme GES) liées à la demande finale nationale
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire puis finale

Et pour le 2ème niveau :

- Consommation d'énergie par habitant et intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB)
- Émissions (ou consommation d'énergie) dans l'habitat-tertiaire
- Emissions de GES par secteurs (agriculture, industrie, transport, habitat tertiaire)

Suite à la seconde réunion de la Commission de Concertation, le tableau de bord comptait **une cinquantaine d'indicateurs, qui donnent lieu à d'importantes divergences** entre les représentants de la société civile et les représentants de l'Etat chargés de coordonner la Commission, comme par exemple, pour le domaine environnemental :

- absence d'indicateurs de soutenabilité environnementale : la plupart des indicateurs proposés sont des indicateurs de pression environnementale (émissions de GES par exemple), qui ne donnent pas d'indication de dépassement de seuils de soutenabilité (à l'exception d'un indicateur « Part des captures en fonction de l'état des stocks halieutiques »)
- trop d'indicateurs calculés relativement au PIB
- absence d'indicateurs concernant le nucléaire (un indicateur sur le stock de déchets nucléaire a été demandé)
- absence d'indicateurs sur la consommation et la production durable dans le défi concerné : l'intégration de l'empreinte écologique, qui s'applique justement à quantifier consommation et production, n'est a priori pas retenue malgré les demandes.
- et plus largement, absence de discussion autour d'un indicateur synthétique de soutenabilité, l'option du tableau de bord ayant été retenue d'emblée.

© Jacques-Olivier Barthes

5 Inscriptions sur www.cnis.fr/commu/ConNIDD/ConNIDD_Message.htm
6 Notes d'Iéna N° 338, téléchargeable sur www.conseil-economique-et-social.fr

Indicateurs, un enjeu de démocratie

Les débats en cours démontrent pour l'instant une **absence de réelle concertation** et une difficulté des pouvoirs publics a réellement intégrer la société civile dans le processus de décision :
- les grandes orientations sont prises en fonction des processus déjà engagés dans les institutions spécialisées (adaptation des tableaux de bord déjà établis pour la SNDD par les services statistiques de l'Etat) ;
- les modes de décision ne sont pas clairement définis, et ne donnent en tout cas pas lieu à consensus ;
- le rôle de la Conférence Nationale du 20 janvier n'est pas clair, ni la façon dont l'opinion publique pourra s'exprimer et être prise en compte

Pourtant, comme nous l'avons vu, la définition d'indicateurs de développement durables doit nécessairement donner lieu à un vrai débat public, surtout s'il s'agit de définir des indicateurs synthétiques : **c'est de choix de société** dont il s'agit, et non simplement de choix technocratiques. Comme le souligne Dominique Méda[7], « Il nous faut faire un inventaire de **ce à quoi nous tenons, et c'est un exercice démocratique extraordinairement important**. ».

L'enjeu est de taille, la Commission Stiglitz ouvre une voie prometteuse, et la Conférence Nationale est une occasion à ne pas manquer pour aller au bout de la réflexion et **oser retenir des indicateurs à la mesure des défis sociaux et écologiques auxquels nous faisons déjà face**. C'est tout le sens du mouvement lancé par le collectif associatif FAIR[8] auquel s'est joint le WWF, ainsi que celui des propositions concernant la soutenabilité environnementale que nous présentons ici, et que nous invitons le lecteur à venir soutenir lors de la Conférence Nationale du 20 janvier prochain.

7 « PIB: le compte n'est plus bon », Alternatives Economiques - n°283 - Septembre 2009
8 Forum pour d'autres indicateurs de richesse, www.idies.org

INDICATEURS DE SOUTENABILITE, LES PROPOSITIONS DU WWF

Dans le prolongement des recommandations de la Commission Stiglitz, le WWF-France formule pour la Conférence Nationale sur les indicateurs de développement durable les propositions suivantes :

1. **Compléter le tableau de bord proposé par un indice synthétique de soutenabilité environnementale**. Si un tel indicateur n'est pas disponible, poursuivre activement les travaux de la Commission Stiglitz pour le créer, en collaboration si besoin avec la Commission Européenne.
2. Pour cet indicateur, s'appuyer sur des réalités biologiques et des **mesures physiques** indépendantes des fluctuations monétaires.
3. Inclure dans le tableau de bord des **indicateurs de soutenabilité** (qui évaluent la distance qui nous sépare des objectifs soutenables), en complément ou en remplacement des indicateurs environnementaux proposés (qui expriment des données brutes de pression environnementale).
4. **Créer un vrai débat public** permettant d'exprimer et de prendre en compte les choix de société sous-jacents à la définition d'indicateurs de soutenabilité.

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)
® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées

Textes : Thierry Thouvenot - Maquette : WWF-France.
Tous les textes sont la propriété du WWF-France et de Thierry Thouvenot. Ils sont sous licence Creative Commons.

Faites un geste pour la Planète, n'imprimez ce document que si cela est vraiment nécessaire.
Dans ce cas, privilégiez le recto-verso, le mode éco, et le noir et blanc.

for a living planet®

WWF *pour une planète vivante*®

WWF-France
1, carrefour de Longchamp
75016 Paris
Tel : 01 55 25 84 84
Fax : 01 55 25 84 74
www.wwf.fr